Dispositifs de comptage propriété des utilisateurs

Puissance maximale	Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Location / entretien €∉an
18 kVA < P ≤ 36 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	9,00
P ≤ 18 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	9,00

C/ La composante annuelle des soutirages (CS)

Tarif Courte Utilisation : Pour ce tarif, n=1 et les paramètres α_2 et α_1 sont définis comme suit :

Puissance souscrite (P _s)	a ₂ (€/kVA/an)	d ₁ (c €/kWh)
P _s ≤ à 9 kVA	3,60	3,45
$9 \text{ kVA} < P_s \le 18 \text{ kVA}$	6,36	3,20
18 kVA < P _s	12,84	2,57

Tarif Moyenne Utilisation avec différenciation temporelle :

Pour ce tarif, n = 2 et les paramètres «a₂» et «d₂» «d₂» sont définis comme suit :

ot "u ₁ ", "u ₂ " contraction	TIF	110	
Puissance souscrite (P _s)	a ₂ (€/kVA/an)	d ₁ (c €/kWh)	d ₂ (c €/kWh)
$P_s \le a 9 \text{ kVA}$	4,32	3,89	2,41
$9 \text{ kVA} < P_s \le 18 \text{ kVA}$	7,20	3,48	2,16
18 kVA < P _s	13,80	2,92	1,82

Tarif Longue Utilisation : Pour ce tarif, n=1 et les paramètres $«a_2»$ et $«d_1»$ sont définis comme suit :

a ₂	d ₁
(€/kVA/an)	(c €/kWh)
56,52	1,33

Feuillet de mise à jour TURPE 4 du 1^{er} août 2014

Tarifs des utilisateurs alimentés en HTA

A/ La composante annuelle de gestion (CG)

Utilisateur en contrat CARD	713,88 €	
Utilisateur en contrat unique	68,88 €	

B/ La composante annuelle de comptage (CC)

Dispositifs de comptage propriété des gestionnaires de réseaux publics ou des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité

Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante annuelle de comptage €/an
Mensuelle	Dépassement	Courbe de mesure	1206,48
Monodono		Index	512,64

Dispositifs de comptage propriété des utilisateurs

Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante annuelle de comptage €/an
Mensuelle	lensuelle Dépassement	Courbe de mesure	565,08
Wichodollo		Index	155,04

C/ La composante annuelle des soutirages (CS)

Tarif sans différenciation temporelle :

Niveau des paramètres

Le niveau des paramètres " a_2 ", "b" et "c" est défini comme suit :

	a ₂ (€/kW/an)	b (€/kW/an)	С
HTA	21,48	86,06	0,690

Tarifs à cinq classes «HTA 5», soit n = 5

a₂ (€/kW/an)	9,24

	Pointe (i = 1)	HPH (i = 2)	HCH (i = 3)	HPE (i = 4)	HCE (i = 5)
Coeff. pondérateur de l'énergie (c €/kWh)	d ₁ = 2,98	d ₂ = 2,56	d ₃ = 1,53	d ₄ = 1,30	d ₅ =0,87
Coeff. pondérateur de la puissance	k ₁ = 100%	k ₂ = 92%	k ₃ = 55%	k ₄ = 40%	k ₅ = 12%

HPH: Heures Pleines Hiver - HCH: Heures Creuses Hiver HPE: Heures Pleines Eté - HCE: Heures Creuses Eté

Tarifs à huit classes «HTA 8», soit n = 8

	a ₂ (€/kW/an)	9,24			
		Heure de pointe (i = 1)	HPH (i = 2)	Heures pleines Mars & Nov. (i = 3)	HCH (i = 4)
	Coeff. pondérateur de l'énergie (c €/kWh)	$d_1 = 3,00$	d ₂ = 2,72	d ₃ = 2,25	d ₄ = 1,58
	Coeff. pondérateur de la puissance	k ₁ = 100%	k ₂ = 93%	k ₃ = 72%	k ₄ = 56%

	Heures creuses Mars & Nov. (i = 5)	HPE (i = 6)	HCE (i = 7)	Juillet - Août (i = 8)
Coeff. pondérateur de l'énergie (c €/kWh)	d ₅ = 1,22	d ₆ = 1,36	$d_7 = 0.86$	d ₈ = 1,08
Coeff. pondérateur de la puissance	k ₅ = 46%	k ₆ = 40%	k ₇ = 21%	k ₈ = 10%

HPH : Heures Pleines Hiver - **HCH** : Heures Creuses Hiver **HPE** : Heures Pleines Eté - **HCE** : Heures Creuses Eté

Tarifs des utilisateurs alimentés en BT>36kVA

A/ La composante annuelle de gestion (CG)

Utilisateur en contrat CARD	344,28 €		
Utilisateur en contrat unique	55,20 €		

B/ La composante annuelle de comptage (CC)

Dispositifs de comptage propriété des gestionnaires de réseaux publics ou des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité

Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante annuelle de comptage €/an
Mensuelle	Dépassement	Courbe de mesure	1206,48
Mensuelle	Dépassement	Index	397,68
	Disjoncteur	Index	316,80

Dispositifs de comptage propriété des utilisateurs

Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Composante annuelle de comptage €/an
Mensuelle	Dépassement	Courbe de mesure	565,08
Managalla	Dépassement	Index	141,84
Mensuelle	Disjoncteur	Index	148,08

C/ La composante annuelle des soutirages (CS) Tarif Longue Utilisation :

a ₂ (€/kVA/an)	20,88				
	Pointe (i = 1)	HPH (i = 2)	HCH (i = 3)	HPE (i = 4)	HCE (i = 5)
Coeff. pondérateur de l'énergie (c €/kWh)	d ₁ = 3,57	d ₂ = 3,57	d ₃ = 2,47	d ₄ = 1,91	d ₅ = 1,47
Coeff. pondérateur de la puissance	k ₁ = 100%	k ₂ = 95%	k ₃ = 49%	k ₄ = 31%	k ₅ = 8%

HPH : Heures Pleines Hiver - **HCH** : Heures Creuses Hiver **HPE** : Heures Pleines Eté - **HCE** : Heures Creuses Eté

Tarif Moyenne Utilisation à 4 classes temporelles :

Les puissances souscrites apparentes doivent être telles que P1 = P2 = P3 = P4.

Les paramètres «a₂», «d₁» sont définis comme suit :

a ₂ (€/kVA/an)	11,88			
	HPH (i = 1)	HCH (i = 2)	HPE (i = 3)	HCE (i = 4)
Coeff. pondérateur de l'énergie (c €/kWh)	d ₁ = 4,21	d ₂ = 3,07	d ₃ = 2,18	d ₄ = 1,62

→ Tarifs des utilisateurs alimentés en BT≤ 36kVA

A/ La composante annuelle de gestion (CG)

Utilisateur en contrat CARD	34,32 €
Utilisateur en contrat unique	8,88 €

B/ La composante annuelle de comptage (CC)

Le montant des redevances de contrôle, de relève, de location et d'entretien, est fonction du niveau de puissance souscrite et du niveau de service de comptage fourni à l'utilisateur :

Dispositifs de comptage propriété des gestionnaires de réseaux publics ou des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité

Puissance maximale	Fréquence minimale de transmission	Contrôle de la puissance	Grandeurs mesurées	Location / entretien (€ /an)
18 kVA < P ≤ 36 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	22,68
P ≤ 18 kVA	Semestrielle	Disjoncteur	Index	18,84
P ≤ 36 kVA	Bimestrielle	Compteur évolué	Index	18,84